Image not found or type unknown

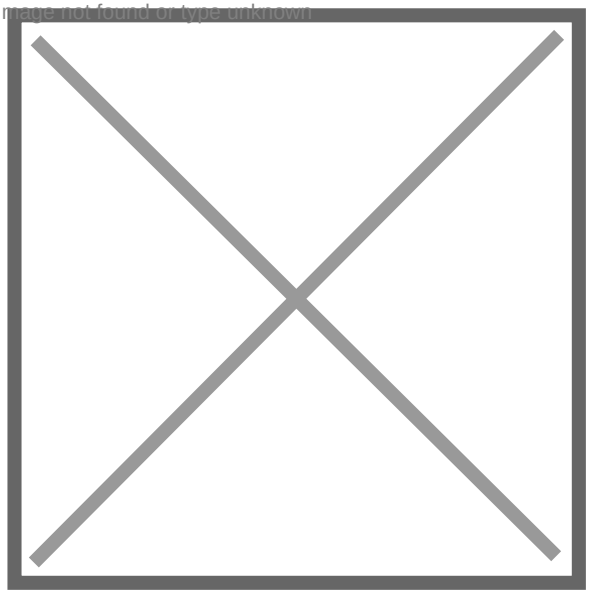

Bonjour c'est urgent je vient de perde mon permis

Par **titi**, le **20/09/2009** à **14:03**

Bonjour,

Je vous sollicite afin de savoir si je peux bénéficier d'un recours pour ne pas perde mon permis.

Voici mon dilemme : je me suis fait juger en 2007 pour une conduite sous l'emprise de stupéfiant, suite a un accident en moto qui n'était pas de ma faute, j'ai eu une suspension de mon permis de 5 mois et une perte de 6 points, suite à cette décision de justice, le juge m'a conseillé de passer un stage pour ne pas perde mon permis, chose que j'ai faite en 2008, je bénéficiai d'un total de 10 points sur mon permis, vue que l'administration ne m'avait pas retiré ces 6 points. Il y a 5 mois, j'ai eu une amende et une perte de 2 points.

Voici ma question, l'administration a-t-elle droit de me retirer ces points 2 ans plus tard. Je ne comprend pas ce retard, c'est la mauvaise surprise. Ils m'annulent mon permis alors qu'il doit me rester 2 points.

Cordialement,
merci à tous d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **20/09/2009** à **23:00**

Bonjour,

La conduite sous l'emprise de stupéfiant vous retire effectivement 6 points mais il semblerait que ce soit 8 points qu'on vous ait retiré. Les 8 points représentent le maximum retiralble lorsqu'on commet plusieurs infractions simultanémént. Donc, la 1ère fois, avec les stups, vous avez dû commettre une autre infraction vous retirant des points, laquelle , là est la réponse à votre question.

Le mieux serait que vous demandiez le relevé de vos infractions et de vos points, vous en saurez plus.

Maintenant, savoir si l'administration peut mettre 2 ans à retirer des points ? c'est oui.

Par **titi**, le **21/09/2009** à **09:50**

Je vous remercies de votre réponse et encore merci..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés